

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Tisserands et dans la Bourgsaessel à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de façade. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue des Tisserands, Bourgsaessel
Début :	Lundi 11 avril 2022 à 08h00
Fin :	Vendredi 15 avril 2022 à 17h00
Motif :	Travaux de façade
Règlement :	GRE-078-2022

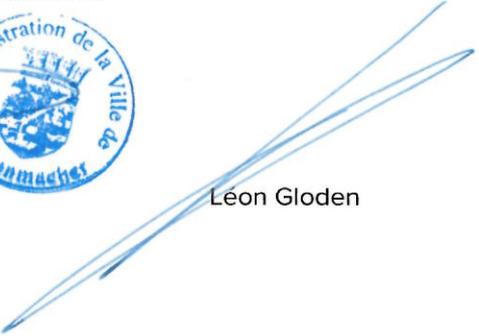
Grevenmacher, le 8 avril 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden